



## Extrait du registre des délibérations

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 18 décembre 2025

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cesarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteville-Les-Salines, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montbelleux, Montbisan, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Planchetin, Quisine, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thévenon, Tournon, Tournon-Savole, Ugine, Ventron, Verrerie-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37**

**Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante**

**Nombre de membres représentés : 4**

**Délégués titulaires présents :**

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

*Délégués suppléants présents :*

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

**Délégués représentés :**

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

**Objet : Mobilité - Covoiturage – Poursuite du service de mise en relation et d'incitation financière**

*Rapporteur : M. le Président*

La Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du Titre III du Livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même Code.

De ce fait, la CA Arlysère est amenée à gérer l'ensemble des transports :

- scolaires (une soixantaine de services),
- urbains (9 lignes),
- et non urbains (3 lignes).

En complément de ces missions « classiques » ; la loi permet à Arlysère de développer tous les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, soit le vélo, la marche, l'autopartage, le covoiturage...

C'est ainsi qu'Arlysère a développé un service d'incitation au covoiturage, au travers d'une application dédiée au covoiturage domicile/travail, permettant la mise en relation conducteur/passager. Jusqu'à fin 2025, un partenariat avec Klaxit puis avec Blablacar Daily a ainsi été mis en œuvre, associé à une prise en charge par la collectivité des gratifications conducteur et des trajets des bénéficiaires. Ce dispositif permettant de dynamiser la pratique du covoiturage sur le territoire et au-delà, puisqu'il a été mis en œuvre de manière coordonnée avec les autres territoires de Savoie, sous la houlette de Département.

Les modalités du dispositif départemental sont aujourd'hui en discussion (notamment sur la répartition de la prise en charge des incitations financières selon l'origine et la destination des trajets).

Dans l'attente, et afin de ne pas casser la dynamique initiée, il est proposé de le renouveler sur la période allant de janvier à juin 2026, ce qui laissera également le choix aux nouveaux élus de faire évoluer, ou non, ce dispositif. Les modalités suivantes concernant les incitations financières sont proposées :

- Maintien tarification suivante : borne de 1,5 € à 3 € de rémunération conducteur
- Pour les trajets internes à Arlysère : la gratuité des trajets est prise en charge à 100 % par la collectivité
- Pour les trajets entrants ou sortants, pris en charge à 50 %, exclusion des trajets avec la Métropole Savoie, mais une prise en charge réciproque avec les collectivités de l'APTV et du Pays de Maurienne

En complément, des actions de promotion (communication, évènements, animations...) de la plateforme et du covoiturage seront maintenues.

Le budget prévisionnel maximum est de 30 000 € HT pour le 1<sup>er</sup> semestre 2026, avec une recherche de financement si possible à 80% sur le premier semestre 2026.

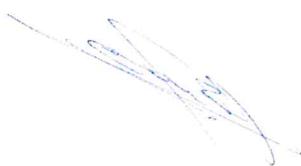
Les modalités pratiques d'accompagnement des usagers restent identiques à ce qui se pratiquait.

Vu en Commission opérationnelle Mobilités le 3 décembre 2025.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *acte la mise en œuvre de l'ensemble des actions proposées et les budgets afférents ;*
- *valide l'ensemble des modalités proposées ;*
- *mandate M. le Président ou à défaut le Vice-Président en charge des Mobilités, pour contractualiser avec le ou les opérateurs retenus ;*
- *autorise M. le Président ou à défaut le Vice-Président en charge des Mobilités, à signer les contrats et conventions de subventions nécessaires à la mise en place des incitations financières décidées ;*
- *autorise M. le Président ou à défaut le Vice-Président en charge des Mobilités à prendre toutes les mesures correspondantes.*

Le secrétaire de séance  
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

